

Commune de : **Précý-Sous-Thil**
Département : **Côte d'Or**

PIECE N° 3C

Plan de zonage - 1/2 500
Parties urbanisées
Plan 1 : Le village
Plan 2 : Chenault
Plan 3 : Le Foulon

Vu pour être annexé
à l'arrêté n°04-2025
du 06 mars 2025
soumettant à enquête publique
l'élaboration du PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

M. F. E. J.

Date de prescription du PLU : 11 avril 2022



Dossier réalisé par le bureau d'études :
30 Bis rue Charles Desbournay
55 000 Troyes
Tél. 03 26 40 12 50
Mail : perspectives@perspectives-urbanisme.com

LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone

Espace Boisé Classé

Emplacement réservé

Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 CU) :

Jardins et vergersRègles architecturales particulièresLimites des zones humides (DREAL Bourgogne - Franche-Comté / Syndicat Mixte du Bassin du Versant de l'Armançon / Syndicat du Bassin du Serein)

Périmètres sanitaires agricoles (à titre indicatif)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 mètres

Définition des zones

UA

Zone urbaine à vocation mixte

UY

Zone urbaine à vocation d'activités économiques

A

Zone agricole

N

Zone naturelle et forestière

Nt

Secteur de la zone N dédié aux activités touristiques

EMPLACEMENT RESERVE			
	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Elargissement de l'accès et création d'un espace de stationnement	820 m²	Commune

Éléments architecturaux identifiés au titre de l'article L.151-19 CU

N°	Désignation
1	Hôtel de Ville
2	Eglise de la Sainte-Trinité
3	Salle Sainte-Auxile
4	Château de Précý
5	Ancienne gare du Tacot
6	Château des Forges
7	Lavoir du Serein
8	Lavoir de Maison Neuve
9	Fontaine lavoir (rue de Gault)
10	Moulin de Chantereine
11	Moulin des Quatre Sous
12	Moulin des Quatre Sous
13	Moulin des Quatre Sous
14	Lavoir de Chenault

